

#COVID-19 INFORMATIONS AUX FUTURS PARENTS

MATERNITE JEANNE DE FLANDRE – CHU LILLE

- ✓ Présence de l'accompagnant(e) (1 SEUL adulte majeur désigné par la patiente)

PRESENCE DE L'ACCOMPAGNANT(E)	
PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE	
AUTORISEE	NON AUTORISEE
<u>Consultations externes</u> (échographie, consultation prénatale)	<u>Urgences admissions</u>
<u>Suites de naissance*</u>	
<u>Pathologie maternelle et fœtale*</u>	
<u>Salle de naissance*</u>	

\*une attestation nominative ou un bracelet sera délivré(e) à l'accompagnant(e) pour autoriser ses déplacements

- ✓ visite de la fratrie

<u>VISITE DE LA FRATRIE</u>
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Lors du séjour de la patiente accouchée, la fratrie est autorisée <b>1 seule fois de 17h à 19h.</b></li><li>✓ Concernant les séjours en Pathologie Maternelle et Fœtale et en Unité Kangourou, la fratrie est autorisée de 17 à 19h, une fois par semaine</li></ul>

**Les autres visites restent interdites**

- ✓ Merci de votre compréhension, ces autorisations sont susceptibles d'évoluer selon l'évolution de l'épidémie
- ✓ Si vous avez des symptômes (fièvre, toux...), merci de contacter le 03-20-44-69-08 pour décaler votre rendez-vous

Lille, le 30 juin 2021